

Communiqué relatif aux mesures adoptées au PRIMAIRE

Conformément aux directives du ministère de tutelle en matière de l'organisation de l'année scolaire 2020/2021 et en référence à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le COVID 19, l'institution AL INBIAAT privée, réitère son appui en l'espèce et vous informe de l'adoption des mesures ci-dessous :

Mesures générales à AL INBIAAT :

- La désinfection sera faite au quotidien dans le strict respect des exigences en vigueur
- La prise de température est faite systématiquement avant l'embarquement des élèves dans le transport scolaire (exploité à 50% de sa capacité) et avant l'accès aux locaux des établissements.
- Le port des bavettes et des visières est obligatoire pour le personnel et recommandable pour les élèves, sur permission parentale.
- La création d'une cellule de veille chapeauté par une professionnelle expérimentée, recrutée récemment pour assurer l'efficacité et l'application du protocole de prévention contre le Covid 19.
- L'ensemble des locaux seront équipés de gels désinfectants et de gels hydro-alcooliques.

Mesures spécifiques au primaire :

En vue de matérialiser le protocole de prévention COVID 19, la direction pédagogique du primaire assistée par le personnel enseignant et le personnel de services a retenu les mesures suivantes :

- L'arrivée de nos élèves du primaire se fera 30 minutes après l'arrivée et le départ des élèves du cycle secondaire (collégial et qualifiant).
- L'accès à l'établissement du primaire se fait par deux entrées séparées de celles des autres établissements (préscolaire et secondaire), de même que les deux points de sortie.
- Le nombre d'élèves par groupe-classe est limité à 15 élèves maximum.
- L'aménagement des espaces suit une signalétique précise qui va jusqu'aux classes. En ce sens, l'élève restera dans une même table.
- Seuls les enseignants ont le droit de se déplacer entre les salles alors que le groupe-classe restera dans l'espace qui lui est dédié.
- La récréation se fera en classe et en présence de l'enseignant.

L'institution AL INBIAAT privée a décidé de dispenser, à parts égales, un enseignement en présentiel à concurrence de 50 % et un enseignement à distance à raison de 50% (avec la possibilité d'opter pour l'enseignement à distance à 100%, sur demande du parent ou du tuteur).

Annexe 1 : dates de l'accueil des élèves pour la rentrée par niveaux.